

Agenda paroissial du 24 novembre au 8 décembre

- Mardi 27 20h30 Conseil Pastoral à la MP
 Merc 28 20h30 à la MP réunion équipe catéchuménat
 Vend 24 19h - 20h réunion des servants d'autel à Saint Lubin
 Dim 2 9h 30 KT Dimanche Saint Sulpice
Quête impéree Chantiers du Cardinal.
 Mardi 4 9h pas de messe à Noisy
 10h messe pour Sainte Geneviève à Saint Lubin, Sainte patronne des gendarmes.
 14h30 MCR au Pavillon, 5 rue de la forêt, Noisy
 20h45 - 22h groupe de prière à l'église de Noisy
 Merc 5 20h30 à la MP formation équipe Baptême
 Jeudi 6 12h15, déjeuner Table Ouverte à la MP, chacun apporte un plat pour 4.
 Vend 7 18h30-19h30 Formation des servants d'autel à Saint Lubin
 Nuit d'adoration Saint Lubin de 20h à 9h15 samedi
 Sam 8 9h30 Messe de l'immaculé conception Noisy
 18h messe à Bailly
 Dim 9 2nd dimanche de la Foi 9h15 à Saint Lubin
 12h Repas des aînés à la MP, Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 27 novembre
 Tracts dans les églises et sur le site internet.

A noter :

A compter du samedi 1^{er} décembre, la messe anticipée du samedi à 18h revient à Saint Sulpice - Bailly ainsi que les messes de semaine du mercredi et vendredi 9h.

- **Ouverture à tout public de la Formation à deux voix " Juifs et Chrétiens, frères à l'évidence?** Deux journées à Versailles le 13/12/2018 et 28/03/2019 de 9h à 16h, à la Direction de l'Enseignement catholique- Repas tiré du sac. Coût : 20 euros. Inscriptions et questions : veronique.artru@gmail.com
- **CAMP KAROL 2019 POUR LES LYCEENS avec les paroisses de Versailles, du Chesnay et de Bailly-Noisy** <https://sites.google.com/site/campkarolversailles/>
 1 semaine de ski entre amis accompagnés par des prêtres et des étudiants.
 6 jours de ski, de réflexion, de prière, de jeux et de temps amicaux.
 du 24 février au 3 mars 2019 avec le Père Xavier Giraud / 555 euros tout compris
 Infos : campkarol.versailles@gmail.com; 07 70 20 65 60,

Baptêmes : Constance Delhotel le 2 décembre à Noisy

Mariage : Edouard Chambon et Marion Berge le 1^{er} décembre

Funérailles : Jeanine Roselli, Simone Courtois

Presbytère : 4, rue du Chanoine Zeller –
 Noisy le Roi
 Maison Paroissiale : 01 34 62 93 48
 7, rue François Boulain - Bailly

paroisse.bailly-noisy@wanadoo.fr
www.paroisse-bailly-noisy.fr

ZOOM SUR : "la royauté du Christ"

• « Associer l'image du Christ-Roi à l'image du serviteur pauvre et humilié est le paradoxe de notre foi chrétienne. Car le moment où le Christ devient vraiment le roi de l'univers est celui où il fait l'offrande de sa vie, alors qu'il est dressé sur la croix, sur laquelle par dérision on a affiché : « Jésus de Nazareth, Roi des juifs » et que, ressuscitant de la mort, il exerce la véritable puissance de Dieu sur le monde ; non pas par la contrainte des libertés personnelles mais par l'écrasement des puissances mauvaises qui traversent l'histoire humaine. Si la puissance de Dieu s'exerce à travers le Christ, ce n'est pas pour contraindre notre adhésion, c'est pour délivrer notre cœur de toutes les entraves qui l'habitent, c'est pour manifester sa victoire sur le péché, c'est pour restaurer la liberté humaine, c'est pour nous rendre capable de le choisir.
 (...) Être serviteur du Christ-Roi, ce n'est pas partager une puissance, c'est partager un service, c'est entrer dans le service du pasteur attentif à la brebis égarée, c'est entrer dans le service de ce pasteur soucieux de rassembler tout le troupeau, c'est entrer dans le service de ce pasteur vigilant qui accompagne l'ensemble des brebis, celles qui le connaissent, comme celles qui ne le connaissent pas. Ainsi, nous pouvons vraiment célébrer le Christ-Roi non pas comme une sorte de revanche sur l'humiliation où peut se trouver parfois notre foi chrétienne et notre Église, mais comme une expérience qui nous fait découvrir la véritable maîtrise de Dieu sur le monde : il revêt la tenue du service, le tablier noué à la ceinture pour se mettre aux pieds de l'humanité représenté par les disciples. » (Cardinal Vingt-Trois, 2008)

Père Xavier Giraud

Chantiers du Cardinal

Les Chantiers du Cardinal sont une œuvre d'Église. Ils ont été créés en 1931 par le cardinal Jean Verdier, archevêque de Paris pour développer, rénover et embellir le patrimoine religieux des diocèses d'Île-de-France.

Dès l'origine, cette mission a suivi plusieurs buts :

Bâtir des églises dans les nouveaux quartiers ;

Rénover les lieux de culte (essentiellement post 1905) ainsi que leurs bâtiments annexes ;

Embellir les églises en favorisant l'art sacré ;

Développer la présence et la visibilité de l'Église dans les villes et les villages ;

Assurer un cadre de vie décent aux prêtres ;

Fournir des locaux adaptés pour la pastorale.

Plus d'information sur les chantiers du cardinal (www.chantiersducardinal.fr) et notamment les 7 projets soutenus dans le diocèse de Versailles.

Dimanche de la foi le 9 décembre

"mini récollection d'Avent"

rdv 9h30 à St Lubin avec un café-accueil

puis louange, enseignement et prière, avant de vivre la messe de 11h.

A compter du samedi 1^{er} décembre, Retour aux horaires habituels des messes

Saint Sulpice - Bailly

Samedi 18h et Dimanche 9h30

Mercredi et vendredi 9h

Saint Lubin - Noisy le Roi

Dimanche 11h

Mardi et Jeudi 9h

Samedi 9h30

Le Denier, votre soutien est nécessaire à la vie de l'Église

L'Église catholique assure ses missions grâce à la générosité des fidèles : depuis 1905, la première de ses ressources est le Denier de l'Église, cette contribution financière versée annuellement par les catholiques à leur diocèse est destinée à assurer la vie matérielle des prêtres.

Le Denier n'est pas un don comme un autre. Il ne fait pas appel à la générosité, mais plutôt à un sentiment d'appartenance ou de fidélité envers l'Église, pour que ceux qui sont plus spécialement en charge d'annoncer l'Évangile et de faire vivre l'Église, aient une juste rémunération. Le Denier est un don volontaire, il n'y a pas de tarif ! Chacun donne en conscience selon ses possibilités.

La dimension chrétienne du Denier : son ancrage théologique

La lecture attentive des Écritures nous rappelle la légitimité de nos sollicitations. Dans les Actes des Apôtres (Ac 11,27-30) : à Antioche, on annonce une famine à Jérusalem et les chrétiens décident de venir en aide aux frères de Jérusalem et de Judée. Ce sont Barnabé et Saul qui sont chargés d'acheminer les dons récoltés. Il s'agit déjà d'une solidarité lointaine de la communauté chrétienne.

Saint Paul aux Galates 6-6 : « Que celui qui reçoit l'enseignement de la Parole fasse une part de tous ses biens en faveur de celui qui l'instruit ». Saint Paul toujours, dans la première Lettre aux Corinthiens (1 Co 9,10-14) nous dit : « si nous avons semé pour vous les biens spirituels, serait-il excessif de récolter des biens matériels ? ».

Jésus, dans l'Évangile selon Saint Matthieu, nous dit que « l'ouvrier mérite son salaire » (Mt 10, 10). Cette contribution est à la fois conforme au droit canonique et au droit civil. Le canon 222 § 1 dispose, en effet, que « les fidèles sont tenus par obligation de subvenir aux besoins de l'Église afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux oeuvres d'apostolat et de charité, à l'honnête subsistance de ses ministres. »

Quant à la loi du 9 décembre 1905, son article 18 prévoit la création d'associations pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte.